



**Arrêté n° 2019-51 du 28 novembre 2019
portant délégation de signature en faveur de
Madame Sandra CAMUS, professeure des
universités, directrice du GRANEM**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLEDO en qualité de président de l'Université d'Angers,

A R R E T E :

Article 1^{er} – Délégation de signature est donnée à Madame Sandra CAMUS, professeure des universités, directrice du groupe de recherche GRANEM, pour signer au nom du Président dans le cadre des projets de recherche « Tourisme T&T » (« API15TTEG2 »), « Expérience HR » (« API15EHR2G »), « CRÉER » (« API15CRE2G »), « VÉGÉTOUR » (« API16VEG2G ») et « Transition Touristique et Durabilité des destinations » (REG19NAV) rattachés au Groupe de Recherche ANgevin en Économie et Management (GRANEM) sur le centre financier 93420 :

- Tous les engagements juridiques intéressant la commande publique d'achats de fournitures et de travaux (devis, propositions commerciales, bons de commandes, contrats) inférieurs à 25.000 € HT et dans le respect des procédures de marché et de la politique d'achat arrêtée par l'Université. La signature du délégataire sur le bon de commande atteste de la régularité budgétaire de l'opération et de son opportunité.
- Les ordres de mission, dans le cadre du projet, des personnels relevant d'un organisme de recherche ou d'un établissement extérieur à l'Université affectés au groupe de recherche GRANEM ainsi que les personnels invités à l'Université.
- Tous les actes de liquidation et d'ordonnancement de la dépense (états de frais de déplacement et attestations afférentes, factures, certificats de paiement, etc...), la signature manuscrite de ces documents valant certification du service fait.

Et/ou la validation électronique de la certification des services faits dans l'application informatique financière de l'Université, quel que soit le montant.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à Madame Sandra CAMUS, professeure des universités, directrice du groupe de recherche GRANEM, pour signer, au nom du Président de l'Université, les actes mentionnés à l'article 1er concernant les eOTP « API15TTEG2 », « API15EHR2G », « API15CRE2G », « API16VEG2G » et « REG19NAV » sur le centre financier 93420.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandra CAMUS, délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier PAUTREL, professeur des universités, directeur adjoint du laboratoire GRANEM, pour signer au nom du Président les actes mentionnés à l'article 1^{er}.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme CAMUS et de M. PAUTREL, délégation de signature est donnée à M. Abdel MOURAIMI, Ingénieur d'études, chargé de mission RFI, pour signer, au nom du Président de l'Université, les attestations du service fait et/ou la validation électronique de la certification des services faits dans l'application informatique financière de l'université, quel que soit le montant, concernant les actes mentionnés à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 5 - Tout document signé en application de la présente délégation doit comporter sous la signature de son auteur la mention en caractères lisibles de ses nom, prénom et qualité ainsi que la mention « pour le Président, par délégation ». Toute subdélégation de signature par le délégataire est prohibée.

Article 6 – Le présent arrêté prend effet à compter du 28 novembre 2019. Il abroge et remplace l'arrêté n° 2019-33 du 04 novembre 2019.

Article 7 – Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 28 novembre 2019, en deux exemplaires originaux.

Le délégant,
Christian ROBLEDO
Président de l'université

Signé

Destinataires : Directeur général des services, DRIED, Intéressés, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs), Agent comptable